



PREFET DE L'AUDE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

PUBLIE LE 13 AVRIL 2012

**SPECIAL N ° 7 - AVRIL 2012**

DDFiP

# SOMMAIRE

## Préfecture de l'Aude

### pref11- SECRETARIAT GENERAL

Arrêté N °2012082-0015 - Délégation de signature comptable PRS DDFiP Aude .....	1
Arrêté N °2012096-0004 - Arrêté préfectoral n ° 2012096-0004 portant subdélégation de signature de M. Gérard TABURET, Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aude, pour l'exercice des activités du service des Domaines .....	2
Arrêté N °2012103-0001 - DDFiP- DELEGATION DE POUVOIR:homologation rôles .....	4



## Arrêté portant délégation de signature

Le comptable du pôle de recouvrement spécialisé de l'Aude

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 396 A de son annexe II,

Vu le livre des procédures fiscales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n° 2008 - 309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu l'arrêté du 1 décembre 2009 portant création de pôles de recouvrement spécialisé dans les services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation permanente de signature est donnée à :

Mme APPEYROUX Marielle, inspectrice des finances publiques

A l'effet de :

- statuer sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 15 000 € ;

- statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant porter sur une somme supérieure à 15 000 € et en cas d'absence ou empêchement du comptable soussigné, dans la limite de 50 000 € ;

- et plus généralement signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites.

- en cas d'absence ou d'empêchement du comptable soussigné, délégation de signature est donnée à Mme Marielle APPEYROUX à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice, ainsi que tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2** : La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

A Carcassonne, le 22 mars 2012,  
L'inspecteur divisionnaire des finances publiques,  
Responsable du pôle de recouvrement spécialisé de l'Aude

Jeannie BALLET

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Arrêté N°2012082-0015 - 13/04/2012



PRÉFET DE L'AUDE

**Arrêté préfectoral n° 2012096-0004 portant subdélégation de signature de M. Gérard TABURET, Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aude, pour l'exercice des activités du service des Domaines**

Le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aude

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012094-0013 du 10 avril 2012 accordant délégation de signature à M. Gérard TABURET, Directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

ARRETE :

**ARTICLE. 1 :**

La délégation de signature qui est conférée à M. Gérard TABURET, Directeur départemental des finances publiques de l'Aude, par l'article 1 de l'arrêté susvisé sera exercée par Mme Katrin MEYER, directeur chargé du pôle de la gestion publique, et par Mme Chantal GIRAULT, inspecteur divisionnaire des finances publiques.

**ARTICLE. 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Patrick PETIT, ou à défaut par M. José SCHIAVO, ou M. Alain GASC, administrateurs des finances publiques adjoint.

**ARTICLE 3 :**

En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 8 de l'article 1 de l'arrêté susvisé, délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

- M. Christian CARLES, inspecteur des finances publiques
- Mme Catherine VERGER-VIALA, inspecteur des finances publiques
- M. Alain COSTESEQUE, inspecteur des finances publiques
- M. Marc NOUXET, inspecteur des finances publiques

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 27 janvier 2010.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Aude.

Carcassonne, le 11 avril 2012.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur départemental des finances  
publiques,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by several vertical strokes and a horizontal line extending to the right.

Gérard TABURET



## PRÉFET DE L'AUDE

### **Arrêté préfectoral n° 2012103-0001 portant délégation du pouvoir d'homologuer les rôles d'impôts directs**

Le Préfet de L'Aude,  
Chevalier de la légion d'honneur,

VU les conventions internationales conclues entre la République française et les Etats étrangers prévoyant une assistance administrative en matière de recouvrement ,

VU les articles 1658 et 1659 du code général des impôts fixant les conditions d'homologation des rôles d'impôts directs et des taxes assimilées ;

VU l'article 376-0 bis de l'annexe II du code général des impôts ,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** – Délégation de pouvoirs, pour rendre exécutoires les rôles d'impôts directs et taxes assimilées ainsi que les titres de recouvrement émis par les Etats étrangers dans le cadre des conventions bilatérales d'assistance administrative au recouvrement, est donnée aux collaborateurs du directeur départemental des finances publiques de l'Aude ayant au moins le grade d'administrateur des finances publiques adjoint, à l'exclusion de ceux ayant la qualité de comptable

**ARTICLE 2** – L'arrêté préfectoral du 27 janvier 2010 portant délégation de pouvoirs pour l'homologation des rôles d'impôts directs et taxes assimilées est abrogé.

**ARTICLE 3** – Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département

Carcassonne, le

13 AVR. 2012

Le préfet,

Eric FREYSSELINARD